



Stationnement à Grenoble : les bonnes pratiques

Le 1er janvier 2018, la réforme nationale du stationnement payant sur voirie est entrée en vigueur. Depuis cette date, l'amende pénale, est remplacée par un Forfait de Post Stationnement (FPS), fixé à Grenoble à 35€ (jusqu'à 60€ selon les zones à Lyon).

Cette réforme ne change ni le tarif ni la durée du stationnement.

Les automobilistes ont plusieurs options pour stationner en centre-ville :

- [Pour les courtes, moyennes et longues durées](#) :
 - Les **parkings couverts** : Musée, Philippeville, Lafayette, Hoche, Chavant, etc. qui proposent des **tarifs plus avantageux que le stationnement en voirie, y compris pour une durée de stationnement inférieure à 2h.**
 - Les places de stationnement en voirie situées en **zone verte** (stationnement jusqu'à 8h et résidents).

Et d'accéder ensuite à l'hyper-centre à pied ou en transports en commun.

- [Pour les courtes durées](#) : les places de stationnement situées en **zones oranges et violettes.**

Afin de favoriser la rotation des véhicules sur ces places, et ainsi l'activité commerciale, il est possible de **stationner gratuitement pendant 20 minutes**, sur le format « dépose minute » des aéroports, en prenant un ticket à l'horodateur avec indication de la plaque d'immatriculation. Ce ticket n'est pas renouvelable. **En stationnement payant, les automobilistes sont invités à ne pas stationner plus de 2h.**

La réforme du stationnement impose aux collectivités la possibilité sur les horodateurs d'aller jusqu'à un montant de stationnement égal au FPS. Techniquement, il est donc possible de stationner 2h30, au tarif dissuasif de 1€/minute au-delà des 2h. Mais l'objectif est bien que les automobilistes qui souhaitent rester un peu plus longtemps utilisent les parkings en ouvrage, qui proposent par ailleurs des tarifs plus avantageux.

EN PARKINGS COUVERTS

Des places moins chères, pour plus longtemps

Différences de prix
entre voirie et parkings
pour 1h en centre ville :

-24%

Musée, Philippeville, la Fayette

-32%

Chavant, Hoche, Verdun

gratuit

avec un ticket de
transport validé,
dans les **parkings-
relais** comme
Catane,
Esplanade,
Grand Sablon

www.tag.fr/parkingRelais/58-parking-relais.htm



Toutes les infos : <http://www.grenoble.fr/demarche/456/659-zones-et-regles-de-stationnement.htm>